



Arbois
JURA

Ville d'Arbois
Tél : 03 84 66 55 55
Mail : mairie@arbois.fr
www.arbois.fr

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le 14/12/2022

ID : 039-213900137-20221213-MP_26_22-AU



DECISION 26/22

Objet : Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour l'opération : Stade de l'Ethole /
Eclairage Vestiaires/Tribunes

La Maire de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 29 juin 2020 déléguant à Mme la Maire
l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,

Vu l'avis de la Commission d'ouverture des plis procédure adaptée du 29 novembre
2022

Considérant que la commune a souhaité faire évoluer le projet en confirmant l'option
du club house « intégré » dans les vestiaires tribunes portant le coût du projet à
790 000 euros HT. Il convient de fixer un nouveau forfait de rémunération.

DECIDE

D'approuver l'avenant faisant passer le forfait de rémunération du Cabinet CHANEAC
de 42 000€ HT à 63 200€HT (75 840€ TTC) sur la base d'un nouveau taux de
rémunération fixé à 8% du coût prévisionnel des travaux estimé à 790 000 HT.

Arbois, le 13 décembre 2022

La Maire,



Valérie DEPIERRE